

CCMMEP du 30 novembre 2021

## Déclaration liminaire des élus Snec-CFTC

Le court délai (8 jours pour un bilan de 417 pages) ne nous a pas empêchés de constater que démissions et ruptures conventionnelles, abordées superficiellement par le bilan social précédent, sont absentes du bilan social qui nous est présenté ce jour. C'est l'édition du 22 novembre 2021 du Monde qui permet d'objectiver une réalité sociale que nous connaissons et que le Ministère conteste et dissimule.

De même, il est heureux que le Sénat se soit penché sur le temps de travail des enseignants français pour conclure que ceux-ci ne travaillent pas moins que leurs homologues européens (annexe 14 du rapport général sur la loi de finances 2022). Nous espérons que la prochaine enquête sur le sujet (décidée par la DGAFP et non par le Ministère malgré nos demandes réitérées) sera honnête et prendra réellement en compte tous les invisibles.

Faute de voir la situation des maîtres délégués évoluer favorablement, le Snec-CFTC a saisi les parlementaires. Le Snec-CFTC rappelle que si les motivations des acteurs sont différentes (pouvoir d'achat pour les maîtres délégués, services pourvus pour les chefs d'établissement, enseignant devant élèves pour les familles), il y a une forte convergence : tous ont intérêt à ce que les maîtres délégués soient décemment rémunérés. L'obstination du Ministère à reporter le sujet d'année en année ne peut qu'interroger sur ses motivations. S'agirait-il pour lui uniquement de favoriser le recrutement des établissements publics au détriment des élèves du privé ?

Le 12 novembre 2021, le Figaro Magazine a publié un dossier intitulé *Antiracisme, idéologie LGBT+, décolonialisme... Comment on endoctrine nos enfants à l'école*. Selon ce dossier, les idéologies *woke* se seraient introduites à l'école avec la complicité d'une partie du corps enseignant et par le biais notamment des manuels scolaires. Ces attaques portées contre le corps enseignant sont insupportables pour beaucoup. Il est de la responsabilité de M. le Ministre de clarifier afin d'éviter que l'opprobre ne soit jetée sur l'ensemble de la profession. S'il pense qu'il y a un problème, il doit le préciser conformément à l'adage de Boileau (*ce qui se conçoit bien s'énonce clairement*). S'il pense qu'il n'y a pas de problème, alors il doit l'exprimer clairement. En effet, le silence ministériel est problématique : toute attitude conforme aux valeurs de la République et aux devoirs des enseignants – lutter contre le racisme, l'homophobie, le sexisme, toute autre forme de discrimination – pourrait être perçu comme non conforme et relevant d'un soi-disant complot *woke*, islamo-gauchiste, LGBT+, décolonialiste, etc. Il conforterait également les racistes, antisémites, sexistes, homophobes, etc. dans l'idée qu'ils ont raison de l'être. Quel chemin parcouru depuis les propos du candidat Macron à la Présidence de la République qui assimilait en 2017 le colonialisme à un *crime contre l'humanité* et une *vraie barbarie*. Il est urgent de rallumer la lumière au pays de Voltaire, Rousseau, Montesquieu et Tocqueville.

Autre sujet qui interpelle et qui fâche : le retard (deux ans !) pris pour la publication du décret modifiant le décret n° 2002-1333 du 7 novembre 2002 relatif aux conditions de cessation d'activité de certains maîtres et documentalistes contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat de Polynésie française. Le Snec-CFTC demande que ce dossier soit enfin réglé afin de faire cesser l'inégalité de traitement dont les collègues polynésiens font l'objet. Il demande aussi réparation pour les maîtres et anciens maîtres qui ont subi un préjudice du fait de l'inaction ministérielle.

L'allègement récent du protocole sanitaire confirme que les personnels permettant à l'école de fonctionner sont de simples pions pour leur employeur. On comprend mieux pourquoi démissions et demandes de rupture conventionnelle ont disparu du bilan social du Ministère. D'ailleurs si le protocole sanitaire en vigueur permettait de se protéger efficacement en milieu scolaire, comment expliquer que les représentants des maîtres ne soient plus reçus par le Ministère en présentiel, même au plus bas de la crise sanitaire.

Pour conclure, il n'y a rien de pire dans le cadre d'une relation de travail que de se sentir trahi par son employeur, qu'il soit dans le déni ou qu'il essaie de dissimuler la réalité. Une fois encore, le Snec-CFTC appelle à une relation honnête, constructive et loyale avec l'employeur des maîtres.